
La confiance
ça se mérite

Amundi
ASSET MANAGEMENT

LCL EMISSIONS

Rapport Annuel 2017

SOMMAIRE

1. Rapport de gestion de l'exercice 2017.....	3
2. Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise.....	19
3. Etats Financiers 2017.....	26
4. Rapports des Commissaires aux Comptes.....	40
5. Déclaration du Directeur Général.....	53

01

Rapport de gestion de l'exercice 2017

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE LCL EMISSIONS sur les comptes au 31 décembre 2017

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2017

LCL EMISSIONS a pour activité principale l'émission de titres obligataires. Au cours de l'exercice, LCL EMISSIONS a poursuivi son activité d'émission de titres¹ pour le réseau LCL en France.

Le montant nominal total en circulation au 31 décembre 2017 s'élève à 1,07 milliard d'euros. L'échéance résiduelle moyenne des titres en circulation est d'environ 5 ans.

¹ titres bénéficiant de la garantie du Crédit Lyonnais - LCL.

COMPTE DE RESULTAT

Le **résultat d'exploitation** ressort avec une perte de 7 743 milliers d'euros contre une perte de 9 415 milliers d'euros 2016.

Les produits d'exploitation sont nuls, les charges d'exploitation s'élèvent à 7 743 milliers d'euros.

Ces charges comprennent principalement :

- les commissions de placement pour 4 595 milliers d'euros contre 5 677 milliers d'euros au 31 décembre 2016,
- les commissions de gestion pour 1 944 milliers d'euros contre 2 346 milliers d'euros au 31 décembre 2016,

- les commissions de garantie pour 1 138 milliers d'euros contre 1 222 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Le **résultat financier** est un produit de 8 205 milliers d'euros contre un produit de 10 201 milliers d'euros au 31 décembre 2016. Il se compose principalement de :

- produits financiers, dont les intérêts courus ou reçus sur les instruments à terme (swaps de performance) et les dépôts à terme pour 58 259 milliers d'euros,
- charges financières, dont le résultat de cessions des actifs de couverture et les charges courues ou payées sur les instruments à terme, pour 50 054 milliers d'euros.

Le **résultat courant avant impôts** au 31 décembre 2017 est un produit de 462 milliers d'euros contre un produit de 787 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Le poste **impôts sur les bénéfices** s'élève à 143 milliers d'euros contre 250 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Le **résultat net** est un bénéfice à 319 milliers euros contre un bénéfice de 537 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

BILAN

Au 31 décembre 2017, le total de bilan s'établit à 1 682 millions d'euros (1 320 millions d'euros au 31 décembre 2016).

Les postes de l'actif

L'actif du bilan au 31 décembre 2017 se compose essentiellement :

- de placement court terme de trésorerie pour 603 200 milliers d'euros,
- des actifs de couverture des titres obligataires émis par LCL Emissions pour 1 077 165 milliers d'euros (dont 505 milliers d'euros d'intérêts courus),
- de produits à recevoir sur les swaps pour 668 milliers d'euros,
- des sommes disponibles en banque pour 569 milliers d'euros,
- des acomptes versés au titre de l'impôt sur les sociétés pour 250 milliers d'euros.

Les postes du passif

Le passif du bilan est principalement composé des éléments suivants :

- des emprunts obligataires pour 1 676 863 milliers d'euros (dont intérêts courus pour 30 milliers d'euros),
- du poste fournisseurs et factures non parvenues pour 1 783 milliers d'euros,
- de la provision pour impôt sur les sociétés pour 143 milliers d'euros,
- des capitaux propres, qui s'établissent à 3 201 milliers d'euros au 31 décembre 2017:

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	Affectation du résultat 2016	Mouvement de la période	31/12/2017
Capital social	2 225			2 225
Primes d'émission, de fusion, d'apport	0			0
Réserve légale	0	37		37
Réserves statutaires et contractuelles	0			0
Autres réserves	0			0
Report à nouveau	120	500		620
Résultat de l'exercice	537	-537	319	319
Provisions réglementées	0			0
Distribution de dividendes	0			0
Versement de dividendes	0			0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 882	0	319	3 201

Le capital social est divisé en 139 063 actions de 16 euros de valeur nominale.

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Lors de l'assemblée générale du 22 mai 2018, il a été décidé d'affecter 15 954,08 euros à la réserve légale et 303 127,45 euros en report à nouveau, celui-ci s'élèvera après cette affectation à 922 211,31 euros.

Nous vous informons qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

HORS BILAN

Au 31 décembre 2017, des instruments financiers à terme (IFT) sont comptabilisés pour un total de 1 077 733 milliers d'euros et sont composés de swaps de performance pour 1 073 319 milliers d'euros et de swaps de taux pour 4 414 milliers d'euros.

Le poste « engagements de garantie reçue » s'élève à 1 692 968 milliers d'euros.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS

L'article L. 441-6-1 du Code de commerce impose aux sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux comptes de publier dans leur rapport de gestion le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance suivant les modalités du décret n° 2008-1492 article D441-4.

<i>en milliers d'euros</i>	2017			2016		
	< 30 jours	30 < à < 60 jours	60 jours < à < 2 ans	< 30 jours	30 < à < 60 jours	60 jours < à < 2 ans
Montant des factures	0	1 783	0	0	3 238	0
Nombre de facture	0	97	0	0	143	0
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice		19,40%			N/A	

EVENEMENT IMPORTANT POSTERIEUR AU 31 DECEMBRE 2017

Il n'y a pas d'événement important postérieur à l'arrêté du 31 décembre 2017 à signaler.

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT ET PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

LCL EMISSIONS poursuivra le développement de son activité d'émission de titres obligataires en 2018.

Certains facteurs de risques peuvent affecter la capacité de LCL EMISSIONS à honorer ses obligations relatives aux titres émis dans le cadre de son programme d'émission . Ces facteurs sont décrits dans le prospectus de base des titres visé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Ils concernent principalement les risques de crédit, de contrepartie et de marché, LCL EMISSIONS utilisant tout ou partie du produit des émissions de titres pour acquérir les actifs de couverture.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

LCL Emissions ne détient pas de titre de filiales et participations.

CONTROLE DE LA SOCIETE

Amundi Finance détient 99,9% des actions.

CHANGEMENTS APPORTES AUX MODES DE PRESENTATION DES COMPTES

Aucun changement significatif de méthode n'a été apporté au mode de présentation des comptes.

PRINCIPE DE COUVERTURE DES EMISSIONS

La composante optionnelle du coupon sur les émissions fait l'objet systématiquement d'une couverture soit par un actif de même nature, soit par un dérivé répliquant cette rémunération.

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois)	31/12/2017 12	31/12/2016 12	31/12/2015 12	31/12/2014 12	31/12/2013 12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	2 225 008	2 225 008	2 225 008	2 225 008	225 008
Nombre d'actions					
- ordinaires	139 063	139 063	139 063	139 063	14 063
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes					
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	461 981	786 567	253 632	-87 065	-4 144
Impôts sur les bénéfices	142 899	249 814	42 748		
Participation des salariés					
Dot. Amortissements et provisions					
Résultat net	319 082	536 753	210 884	-87 065	-4 107
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION EN EUROS					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	2,29	3,86	1,52	-0,63	-0,29
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	2,29	3,86	1,52	-0,63	-0,29
Dividende attribué					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés					
Masse salariale					
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)					

INFORMATIONS SOCIALES, SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES

En application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce, LCL Emissions est tenue de reporter des informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, incluant les conséquences sur le changement climatique de son activité et de l'usage des biens et services qu'elle produit, ainsi que sur ses engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire, de la lutte contre le gaspillage alimentaire et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités.

Cependant, LCL Emissions ne dispose d'aucun salarié. De ce fait, aucune information sociale ne peut être communiquée. Par ailleurs, l'entité ne dispose pas de bâtiments en propre et n'a donc pas d'empreinte environnementale directe. L'impact environnemental et l'impact sociétal de ses activités s'inscrit dans le cadre des politiques définies par Amundi et présentées dans son rapport de gestion.

PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le contrôle interne et la gestion des risques de LCL Emissions s'inscrivent dans le cadre du dispositif du groupe Amundi.

Le champ du contrôle interne ne se limite pas aux procédures permettant de fiabiliser les informations comptables et financières.

Le dispositif de contrôle interne est défini comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations.

Ce dispositif comporte toutefois des limites inhérentes aux défaillances techniques ou humaines.

Il se caractérise par les objectifs qui lui sont assignés :

- application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale,
- performance financière par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes,
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques, en particulier la conformité de l'ensemble des activités de gestion aux réglementations, contrats et autres engagements applicables,
- conformité aux lois et règlements et aux normes internes,
- prévention et détection des fraudes et erreurs,
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Le dispositif de contrôle interne d'Amundi répond notamment aux dispositions prévues par le Code monétaire et financier (article L. 511-41), l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, le Règlement Général de l'AMF et les textes relatifs à la gouvernance d'entreprise, émis notamment par l'Autorité bancaire européenne et le Comité de Bâle.

Il est en outre structuré de façon cohérente avec les principes édictés par Crédit Agricole S.A. et le groupe Crédit Agricole, avec pour finalité d'assurer une approche consolidée des risques dans le cadre du contrôle exercé par le Groupe actionnaire majoritaire.

Ces référentiels externes sont complétés de chartes, normes et procédures internes propres à Amundi dans les domaines de contrôle des risques, y compris informatiques et comptables, de contrôle de conformité et d'audit interne.

Ce dispositif de contrôle interne s'applique de manière homogène à l'ensemble des entités du Groupe Amundi (hors *joint-ventures* dans lesquelles Amundi est actionnaire minoritaire) et couvre l'encadrement et la maîtrise des activités ainsi que la mesure et la surveillance des risques. Le dispositif mis en œuvre par Amundi est décliné et adapté par les différentes fonctions et filiales en fonction de leurs spécificités notamment au regard de leurs obligations réglementaires.

Les moyens, outils et reportings mis en œuvre dans cet environnement normatif permettent une information régulière du Conseil d'administration et de la Direction Générale sur le fonctionnement des dispositifs de contrôle interne et sur leur adéquation au regard du profil de risque du Groupe.

1. Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne

a. Principes fondamentaux

Le dispositif de contrôle interne d'Amundi repose sur les principes fondamentaux suivants :

- une information systématique du Conseil d'administration portant sur l'encadrement des risques, le suivi des limites accordées, les activités et les résultats des contrôles mis en œuvre par les différentes composantes du dispositif de contrôle interne ainsi que les incidents significatifs ;
 - une implication directe de la Direction Générale dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- une couverture exhaustive des activités et des risques ;
- une définition claire des responsabilités, une séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle au travers de délégations formalisées et mises à jour.

Il s'appuie schématiquement sur deux principaux piliers :

- des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : risques financiers, risques opérationnels (traitements opérationnels, information comptable et financière, systèmes d'information), risques juridiques et risques de non-conformité ;
- un dispositif de contrôle comprenant des contrôles permanents réalisés directement par les entités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés et un contrôle périodique mis en œuvre par l'Inspection.

b. Pilotage du dispositif

Le groupe Amundi est en charge du dispositif de contrôle interne de LCL Emissions.

Le dispositif de contrôle interne d'Amundi repose sur le contrôle permanent de premier niveau, le contrôle permanent de second niveau assuré par les fonctions Risques et Conformité et pour partie par la fonction Sécurité s'agissant du système d'information et le contrôle périodique exercé par l'Inspection. Il couvre l'ensemble du Groupe en France et à l'international à l'exception des *joint-ventures* dans lesquelles Amundi est actionnaire minoritaire.

Le Comité de Contrôle Interne, co-présidé par le Directeur d'Amundi en charge de la Division Business Support et Contrôle et le Représentant de l'Inspection générale du groupe Crédit Agricole, actionnaire majoritaire d'Amundi, s'assure de la cohérence, de l'efficacité et de l'exhaustivité du dispositif de contrôle interne et coordonne les activités de Contrôle Périodique, de Contrôle Permanent, de Contrôle des Risques et de Contrôle de la Conformité. Il est composé également du Directeur des Risques, du Directeur de la Conformité, du Directeur de la Sécurité et du Directeur de l'Inspection d'Amundi. Il se réunit deux fois par an.

Le Comité est chargé de :

- faire un point sur le dispositif de contrôle interne et le système de contrôle mis en œuvre ;
- procéder à l'examen des principaux risques de toute nature auxquels est exposée Amundi et des évolutions intervenues dans les systèmes de mesure des risques et des résultats ;
- prendre toute décision nécessaire pour remédier aux faiblesses du contrôle interne ;
- suivre la mise en œuvre des engagements pris à la suite des missions d'audit internes et externes ;
- décider des mesures correctives des carences relevées par les missions d'audit ainsi que par les reportings d'activité et de contrôle dont disposent les responsables des fonctions de contrôle ou le management au sein de l'entité.

c. Rôle de l'organe délibérant

L'organe délibérant est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. Il détermine et arrête les stratégies et limites de risques de la société.

Il approuve l'organisation générale de l'entreprise ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne, notamment en approuvant le présent rapport du Président relatif notamment aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

d. Rôle de l'organe exécutif

L'organe exécutif est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant.

L'organe exécutif définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes compétentes. En particulier, il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et s'assure que les moyens attribués sont adéquats.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctrices proposées.

e. Contrôle interne consolidé

Conformément aux principes en vigueur au sein du Groupe, le dispositif de contrôle interne du groupe Amundi s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités et à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée.

Ce principe appliqué par chaque entité du Groupe Crédit Agricole à ses propres filiales, permet de décliner le dispositif de contrôle interne selon une logique pyramidale et renforce la cohérence entre les différentes entités du Groupe.

Ainsi, pour ce qui concerne LCL Emissions, le groupe Amundi effectue une identification et une surveillance consolidée des activités, des risques et de la qualité des contrôles au sein de ses filiales, notamment en ce qui concerne les informations comptables et financières.

Au cours de l'exercice 2017, les améliorations principales du contrôle interne du Groupe Amundi ont été les suivantes :

L'amélioration et l'adaptation du dispositif de suivi des risques se sont poursuivies en 2017, autour de deux chantiers principaux :

- Alignement de l'organisation des équipes Risques pour accompagner les évolutions du périmètre du Groupe, et en particulier :
 - l'acquisition de Pioneer Investments et conséquemment l'intégration de ses différentes entités dans le périmètre de surveillance de la ligne-métier Risques,
 - le réaménagement des plateformes de Gestion Alternative et de Gestions asiatiques (Hong-Kong et Singapour),
 - la poursuite, dans le cadre d'Amundi Services, du développement des activités de prestations vendues à des clients tiers en matière de productions d'indicateurs et gestion des risques.

- Renforcement de la sécurité des activités de gestion, qui s'est traduit par :
 - le renforcement et le déploiement des outils :
 - de surveillance des contraintes des portefeuilles,
 - de décomposition et d'analyse des performances des fonds.

 - le calcul de nouveaux indicateurs (note SRI, scenarii de performance) conformément à la réglementation PRIIPs (Packaged Retail and Insurance-based Investment Products). Cette réglementation a pour objectif d'améliorer l'information et la protection des épargnants grâce à la remise, préalablement à la souscription, d'un document d'informations clés (DIC) relatif aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance.

- **Dispositif de prévention et contrôles des risques de non-conformité**

Le Groupe Amundi a renforcé son dispositif de connaissance des clients (« KYC »).

Le dispositif de lutte anti-corruption déployé dans l'ensemble du Groupe a fait l'objet d'une certification « ISO 37001 ».

Le dispositif de gestion des conflits d'intérêts a été adapté comme suit :

- une Charte de Déontologie boursière a été rédigée ;
- une politique de restriction de détention de titres Amundi dans les portefeuilles gérés pour compte de tiers et pour compte propre a été mise en place ;
- la cartographie des conflits d'intérêts a été mise à jour.

- **Dispositif de contrôle périodique**

La démarche suivie par l'Inspection d'Amundi a fait l'objet d'un processus d'assurance et d'amélioration continue de la qualité.

- **Contrôle interne en matière de sécurité des systèmes d'information**

En matière de cyber sécurité, des tests d'intrusion ont été réalisés, tout au long de l'année, par une société externe spécialisée, tant en interne qu'en externe. Ces tests font systématiquement l'objet d'un bilan et des mesures sont prises lorsque des incidents sont identifiés

- **Plan de continuité d'activité**

Au cours de l'année 2017, des tests PSI et PRU ont été menés sur le PCA d'Amundi.

- **Dispositif spécifique de contrôle interne de l'information comptable et financière**

Amundi a poursuivi en 2017 des actions d'organisation et/ou d'évolution des systèmes d'information, afin d'améliorer la qualité et les délais de production de son information comptable et financière.

2. Description synthétique du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques auxquels est soumise l'entreprise

a. Typologie des risques

Les risques encourus par LCL Emissions sont des risques de crédit, de marché, et de liquidité concernant les actifs d'adossés des émissions réalisées.

Par ailleurs, LCL Emissions est exposée à des risques transversaux : risque de non-conformité et risque juridique, risque opérationnel, risque informatique et risque comptable.

Risques financiers liés aux effets du changement climatique : en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce, LCL Emissions est tenue de reporter des informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, incluant les conséquences sur le changement climatique de son activité et de l'usage des biens et services qu'elle produit, ainsi que sur ses engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire, de la lutte contre le gaspillage alimentaire et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités.

Cependant, LCL Emissions ne dispose d'aucun salarié. De ce fait, aucune information sociale ne peut être communiquée. Par ailleurs, l'entité ne dispose pas de bâtiments en propre et n'a donc pas d'empreinte environnementale directe. L'impact environnemental et l'impact sociétal de ses activités s'inscrit dans le cadre des politiques définies par Amundi et présentées dans son rapport de gestion.

b. Dispositif de contrôle des risques

Le dispositif de contrôle des risques de l'activité d'LCL Emissions repose sur :

- la définition d'une stratégie risques pour l'activité, qui impose un adossés des opérations et définit les produits autorisés ; la stratégie risque précise également les

- limites applicables aux expositions résiduelles qui peuvent être portées par LCL Emissions;
- une validation de ce dispositif en Comité Risques du groupe Amundi ;
 - une surveillance des risques de contrepartie, du correct adossement des opérations et du respect des règles de gestion.

En 2017, aucun risque majeur ou notable n'a été identifié.

c. Dispositif de contrôle des risques de non-conformité

Le dispositif de contrôle des risques de non-conformité vise à se prémunir contre les risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme et la prévention et lutte contre la fraude externe et interne.

Ce dispositif est mis en œuvre conformément aux procédures et recommandations édictées par les régulateurs Français et Européens.

Le dispositif de contrôle des risques de non-conformité, y compris en matière de lutte anti-blanchiment et de lutte contre le financement du terrorisme, de prévention de la fraude et de la corruption, fait l'objet d'une revue mensuelle lors du comité Conformité. Lors de ce Comité, les résultats des contrôles effectués sont commentés, et d'éventuelles mesures correctrices décidées. Cette instance est également chargée de valider la cartographie des risques de non-conformité et le plan d'action qui l'accompagne.

En 2017, aucun risque majeur ou notable n'a été identifié.

d. Dispositif de Sécurité Financière

Le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme est encadré par des procédures spécifiques, qui prévoient, notamment, un ajustement des diligences d'entrée en relation en fonction de la typologie des clients et de leur lieu de résidence.

Le placement des notes émises par LCL Emissions est effectué par Amundi Finance qui en assure la commercialisation uniquement au profit de distributeurs et clients directs institutionnels régulés avec lesquels sont conclus des contrats de souscription et contrats de distribution qui prévoient que le distributeur s'acquittera des obligations en matière de connaissance relative à sa clientèle.

Les dossiers clients sont constitués, répertoriés et validés par la Compliance dans un système informatique dédié.

Le dispositif de surveillance inclut également le contrôle des personnes politiquement exposées.

En 2017, aucun risque majeur ou notable n'a été identifié.

e. Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière

LCL Emissions publie des comptes individuels, qui sont consolidés dans les comptes du groupe Amundi et de ses actionnaires.

La Direction Financière du groupe Amundi assure la responsabilité de l'élaboration des états financiers de LCL Emissions.

La Direction Financière met en œuvre les systèmes d'information comptable et financière lui permettant d'élaborer les données de LCL Emissions dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

La documentation de l'organisation des procédures et des systèmes d'information concourant à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière est assurée par le manuel des procédures comptables du groupe Amundi, mis à jour annuellement, ainsi que par une cartographie des outils et processus concourant à la production et au contrôle de l'information comptable et financière. La formalisation des procédures relatives aux contrôles est également réalisée.

Elle se dote, conformément aux recommandations en matière de contrôle permanent de l'information comptable et financière, des moyens de s'assurer de la qualité des données comptables, notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes applicables, réconciliation des résultats comptables et de gestion.

Le dispositif de contrôle de l'information comptable et financière au sein de la Direction Financière s'appuie sur les contrôles exercés d'une part par les équipes de la Comptabilité, du Contrôle de gestion et de la trésorerie, et d'autre part par une cellule de contrôle comptable dédiée, rattachée directement au Directeur Financier. Ce dispositif est complété par un contrôle permanent comptable assuré par une équipe indépendante, rattachée à la Direction des Risques.

f. Relations avec les Commissaires aux comptes

Conformément aux normes professionnelles en vigueur, les Commissaires aux comptes mettent en œuvre les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- audit des comptes individuels,
- lecture d'ensemble des supports de présentation de l'information financière publiée.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes présentent au Conseil d'administration de LCL Emissions les conclusions de leurs travaux.

g. Contrôle périodique (Inspection Générale / Audit)

L'Inspection du groupe Amundi assure le contrôle périodique de LCL Emissions, de façon indépendante des unités opérationnelles, en application de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement

Le plan d'audit est établi sur la base du programme pluriannuel d'audit découlant de la cartographie des risques du Groupe Amundi.
L'objectif du programme pluriannuel est de couvrir le périmètre d'audit (calé sur le périmètre des entités surveillées) sur une période de 5 ans au maximum et la fréquence moyenne retenue est de l'ordre de 3 ans.

h. Dispositif de contrôle de la Continuité d'Activité

Le plan de continuité d'activité (PCA) de LCL Emissions est intégré dans celui d'Amundi.

Le PCA décrit les solutions de secours et leurs modalités de mise en oeuvre en fonction du scénario de crise opérationnelle concerné et est validé en comité de niveau direction : le Comité de Sécurité d'Amundi.

Ce dispositif opérationnel comporte cinq éléments clés :

- un dispositif de gestion de crise qui s'appuie sur une organisation et des moyens disponibles 24 h/24 et 7 j/7 afin notamment d'alerter, analyser ou suivre la situation mais également de décider ou de communiquer ;
- un plan de repli utilisateurs (PRU) activable en 4 h qui repose, pour les entités parisiennes, sur un site situé à 25 kilomètres de Paris comprenant 250 positions dédiées qui peuvent être étendues à 700 en cas de besoin et sur une plateforme de travail à distance permettant 1 000 connexions simultanées ;
- un plan de secours informatique (PSI) activable en 4 h qui s'appuie sur 2 data centers gérés en actif/actif avec redondance des plateformes ;
- un contrôle du plan de continuité des prestataires.
- un dispositif de pilotage du plan de continuité d'activité (PCA) reposant sur une organisation transverse. Amundi réalise des analyses d'impact sur les activités (BIA) pour chacun de ses métiers, définissant pour chaque processus un niveau de criticité et des besoins nécessaires afin de maintenir l'activité considérée.

Ce plan d'urgence et de poursuite de l'activité est régulièrement entretenu et testé annuellement.

Au cours de l'année 2017, des tests ont été menés sur le PCA d'Amundi :

- un PSI a été réalisé en condition réelle du 25 septembre au 6 octobre 2017 ;
- un PRU a été mené le 1er décembre 2017.

* * *

Conformément aux dispositifs et procédures existants au sein de LCL Emissions et aux modalités d'organisation communes aux entités du Groupe Crédit Agricole décrites ci-avant, le Conseil d'Administration, la Direction Générale et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des axes de progrès enregistrés en la matière et de l'avancement des mesures correctrices adoptées dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Cette information est retranscrite notamment au moyen de reportings réguliers d'activité, des risques et de contrôle.

02

Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE (Article L.225-37 du Code de Commerce)

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Président du Conseil d'Administration

Monsieur Jean-Philippe BIANQUIS

Directeur Général & Administrateur

Monsieur Pierre BOSIO

Directeur Général Délégué

Madame Béatrice PAILLOLE

Administrateurs

Monsieur Frédéric FOUQUET

Madame Christine SAUNIER

Monsieur Paul ESPAGNO

Commissaire aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Représenté par Monsieur Emmanuel BENOIST

PRESENTATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice :

Votre Conseil d'Administration s'est réuni deux fois au cours de l'exercice, notamment sur les points suivants :

Conseil d'Administration du 3 avril 2017

- Approbation du projet de procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 juillet 2016.
- Administration de la Société :
 - o Démission d'un Administrateur, Madame Emmanuelle YANNAKIS.
 - o Cooptation d'un Administrateur, Monsieur Paul ESPAGNO.
- Rapport du Président.
- Rapport du Conseil d'Administration, examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Conseil d'Administration du 27 juillet 2017

- Approbation du projet de procès-verbal du Conseil d'Administration du 3 avril 2017.
- Rapport d'activité, examen et arrêté des Comptes Semestriels de la Société au 30 juin 2017.
- Renouvellement du Programme d'Emission d'Obligations.

Depuis la clôture de l'exercice :

Conseil d'Administration du 29 mars 2018

- Approbation du projet de procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 juillet 2017.
- Administration de la Société :
 - o Démission d'un Administrateur, Madame Christine SAUNIER.
 - o Cooptation d'un Administrateur, Monsieur Jean-François DUPOUY, en remplacement de Madame Christine SAUNIER, sous réserve de sa ratification par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.
- Rapports du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2017 et arrêté des comptes de l'exercice.
 - Rapport de gestion.
 - Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise.
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

LCL EMISSIONS

CONVENTIONS REGLEMENTEES (ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE)

Il n'a été conclu au cours de l'exercice 2017 aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE (ARTICLE L.225-51-1 DU CODE DE COMMERCE)

Le Conseil d'Administration a fait le choix de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Par conséquent, la Direction Générale de la Société est assumée par un Directeur Général, jusqu'à décision contraire.

DELEGATIONS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL (ARTICLES L.225-129-1 ET L.225-129-2 DU CODE DE COMMERCE)

Néant.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES AU COURS DE L'EXERCICE PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Jean-Philippe Bianquis

Société	Fonction	Représente
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Président du Conseil d'Administration	
LCL EMISSIONS	Président du Conseil d'Administration	
AMUNDI ISSUANCE	Président du Conseil d'Administration	
AMUNDI AUSTRIA GMBH	Vice-Président du Conseil de Surveillance	
LRP	Administrateur	
dnA	Administrateur	
CRELAN INVEST *	Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Pierre Bosio

Société	Fonction	Représente
AMUNDI FINANCE	Directeur Général et Dirigeant Effectif	
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Administrateur et Directeur Général	
LCL EMISSIONS	Administrateur et Directeur Général	
AMUNDI ISSUANCE	Directeur Général Délégué	
LRP	Administrateur	
ANATEC	Censeur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

LCL EMISSIONS

Paul Espagno

Société	Fonction	Représente
LCL OBLIGATIONS MOYEN TERME EURO	Président du Conseil d'Administration	
LCL EMISSIONS	Administrateur	
CARIOU HOLDING	Membre du Comité de Surveillance	LE CREDIT LYONNAIS

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Frédéric Fouquet

Société	Fonction	Représente
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Administrateur	
LCL EMISSIONS	Administrateur	
AMUNDI ISSUANCE	Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Béatrice Paillole

Société	Fonction	Représente
AMUNDI ISSUANCE	Administrateur et Directeur Général	
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Directeur Général Délégué	
LCL EMISSIONS	Directeur Général Délégué	
AMUNDI FINANCE	Directeur Général Délégué et Dirigeant Effectif	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Christine SAUNIER

Société	Fonction	Représente
LCL EMISSIONS	Administrateur	
ANGLE NEUF SAS	Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Emmanuelle YANNAKIS

Société	Fonction	Représente
BANQUE THEMIS	Président du Conseil d'Administration	
LCL EMISSIONS *	Administrateur	
INTERFIMO S.A.	Administrateur	LE CREDIT LYONNAIS
CREDIT LOGEMENT	Administrateur	LE CREDIT LYONNAIS
CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH	Administrateur	
ANGLE NEUF SAS	Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

LCL EMISSIONS

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-3 du Code de commerce, nous devons rendre compte de la rémunération totale (éléments fixes, variables et exceptionnels) y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances et des avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social détenant au moins un mandat dans une société, contrôlée par la Société ou qui la contrôle, dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

Nous devons indiquer également les engagements de toute nature pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux détenant au moins un mandat dans une société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci, ainsi que les modalités de détermination de ces engagements.

A ce titre, nous vous informons que la Société n'a versé ni rémunération, ni avantage en nature, ni jetons de présence à ses mandataires sociaux au cours de l'année 2017. De plus, aucun plan d'options (options d'achat ou options de souscription) n'a été mis en place au sein de la Société.

Certains mandataires sociaux exercent un mandat dans une société, contrôlée par la Société ou qui la contrôle, dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé. Cependant la rémunération qu'ils perçoivent de la part de cette société n'est pas liée à leur mandat mais à leur activité principale en tant que salariés du groupe Amundi et plus largement du groupe Crédit Agricole S.A., actionnaire indirect principal de la Société. Ils reçoivent, à ce titre, une rémunération et des avantages conformes aux grilles de classification en vigueur au sein du groupe Crédit Agricole S.A..

Conformément à la politique interne du groupe Crédit Agricole S.A. relative aux salariés qui n'exercent pas de mandats sociaux au sein des sociétés cotées du groupe Crédit Agricole S.A., Amundi ne communique pas cette rémunération et ces avantages à ses filiales.

Enfin, il est rappelé que les Président, Directeur Général, Directeur Général Délégué ne perçoivent au titre de leur mandat aucune rémunération de quelque nature que ce soit.

De ce fait, les résolutions prévues à l'article L.225-37-2 du Code du Commerce deviennent sans objet et aucune résolution de cette nature ne sera soumise à l'Assemblée Générale.

LIMITATIONS APORTEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Les pouvoirs du Directeur Général ne font pas l'objet de limitations par le Conseil d'Administration.

REFERENCE A UN CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La Société ne se réfère à aucun code de gouvernement d'entreprise.

MODALITES PARTICULIERES DE LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les modalités particulières de la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale figurent à l'article 17 des statuts de la Société.

03

Etats Financiers 2017

LCL EMISSIONS

**90 Boulevard Pasteur
75015 PARIS**

**Etats financiers au 31 décembre 2017
en milliers d'euros**

BILAN ACTIF

Désignation : LCL EMISSIONS

Rubriques	Montant brut	Amort. Prov.	31/12/2017	31/12/2016
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Prêts	603 200		603 200	4 400
TOTAL II	603 200	0	603 200	4 400
STOCKS ET EN-COURS				
CREANCES				
Autres créances	918		918	1 041
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	183	0	183	173
Disponibilités	1 077 734		1 077 734	1 314 857
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	0		0	0
TOTAL III	1 078 835	0	1 078 835	1 316 071
Frais émission d'emprunts à étaler	IV		0	
Primes remboursement des obligations	V	0	0	-80
Ecart de conversion actif	VI		0	
TOTAL GENERAL (I à VI)	1 682 035	0	1 682 035	1 320 391

BILAN PASSIF

Désignation : LCL EMISSIONS

Rubriques	31/12/2017	31/12/2016
Capital social ou individuel (dont versé : <input style="width: 50px;" type="text" value="2 225"/>)	2 225	2 225
Réserve légale	37	
Réserves réglementées (dont rés. prov. Cours <input style="width: 50px;" type="text" value=""/>)	0	0
Report à nouveau	619	120
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	319	537
RESULTAT EN ATTENTE D'AFFECTATION		
TOTAL I	3 201	2 882
AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL II		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
TOTAL III		
DETTES		
Autres emprunts obligataires	1 676 863	1 311 958
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 783	3 238
Autres dettes	188	2 314
COMPTES DE REGULARISATION		
TOTAL IV	1 678 834	1 317 510
Ecarts de conversion passif V		
TOTAL GENERAL (I à V)	1 682 035	1 320 391

Résultat de l'exercice en centimes 319 081,53
Total du bilan en centimes 1 682 035 144,14

HORS BILAN (en liste)

Désignation : LCL EMISSIONS

Rubriques	31/12/2017	31/12/2016
Swaps actions	1 073 319	1 305 335
Swaps de taux	4 414	6 312
TOTAL DES SWAPS (I+II)	1 077 733	1 311 647
Avals cautions et garanties données	0	0
Avals cautions et garanties reçues	0	0
TOTAL DES AVALS ET CAUTIONS ET GARANTIES	0	0
Garanties reçues d'Etablissements de Credit	1 692 968	1 311 947
TOTAL DES GARANTIES RECUES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	1 692 968	1 311 947

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

Désignation : LCL EMISSIONS

Rubriques	France	Exportation	31/12/2017	31/12/2016
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	0	0	0	0
Autres produits			0	0
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		I	0	0
Autres achats et charges externes			7 743	9 414
Impôts, taxes et versements assimilés			0	0
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Autres charges			0	0
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		II	7 743	9 415
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-7 743	-9 415
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée		III	0	0
Perte supportée ou bénéfice transféré		IV	0	0
PRODUITS FINANCIERS				
Autres intérêts et produits assimilés			58 259	23 438
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS		V	58 259	23 438
Intérêts et charges assimilées			50 054	13 237
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES		VI	50 054	13 237
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)			8 205	10 201
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)			462	787

COMPTE DE RESULTAT (suite)

Désignation : LCL EMISSIONS

Rubriques		31/12/2017	31/12/2016
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	VII	0	0
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	VIII	0	0
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		0	0
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	IX		
Impôts sur les bénéfices	X	143	250
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)		58 259	23 438
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+IX+X)		57 940	22 902
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		319	537

A N N E X E S

1. FAITS CARACTERISTIQUES

Evènements significatifs de l'exercice 2017

Le second semestre de l'année 2017 est marqué par la poursuite de l'activité d'émission de titres obligataires conformément aux prévisions.

Variation des capitaux propres

Les capitaux propres s'établissent à 3 200 702,55 euros au 31 décembre contre 2 881 621,02 euros au 31 décembre 2016.

L'assemblée générale ordinaire du 08 juin 2017 a décidé d'affecter le bénéfice de l'exercice 2016, soit 536 752,64 euros, en réserve légale pour 37 381,85 euros et en report à nouveau pour 499 370,79 euros.

Le résultat au 31 décembre 2017 est un bénéfice de 319 081,53 euros.

2. EVENEMENTS SUBSEQUENTS

Néant.

3. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Présentation des comptes

Les informations relatives à l'exercice 2017 sont indiquées dans les états financiers et l'annexe en milliers d'euros.

Principes généraux

Les états financiers de LCL EMISSIONS sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France conformément aux dispositions du règlement ANC N°2016-07 du 4 novembre 2016 modifiant le règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Changements de méthode comptable et de présentation des comptes

Aucun changement de méthode comptable et de présentation des comptes n'a été appliqué par rapport à l'exercice précédent.

Immobilisations

Les immobilisations figurent au bilan à leur prix d'acquisition.

Titres de participation et de filiales

Les titres de participations et de filiales sont comptabilisés au coût historique. Les sorties sont valorisées d'après le mode premier entré, premier sorti. A la clôture de l'exercice, ils font l'objet individuellement de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure au coût historique.

Dans la liste des filiales et participations, le chiffre d'affaires et le résultat sont ceux de l'exercice en cours, sous réserve de leur approbation par les assemblées générales ordinaires.

Instruments Financiers à terme

Les IFT (instruments financiers à terme de taux ou de performance) sont souscrits à chaque début d'émission en couverture des EMTN.

Le nominal de ces instruments financiers à terme est comptabilisé en hors bilan.

Les principes comptables applicables aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture ont été modifiés par le règlement ANC n° 2015-05 du 2 juillet 2015 (PCG art. 628-6 à 628-17 nouveaux) et par sa note de présentation. Ces nouveaux principes sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017, et ce de manière rétrospective. Aucun impact de première application n'est à comptabiliser dans les capitaux propres d'ouverture de LCL Emissions.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale et ventilées en fonction de leur nature.

Les créances ont fait l'objet de dépréciation lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les créances et les dettes sont évaluées selon la méthode dit du prorata temporis et comptabilisées en contrepartie de compte de résultat.

Valeurs mobilières de placement

Ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition frais exclus. Les sorties sont valorisées d'après le mode premier entré, premier sorti. Les moins-values éventuelles par rapport à la valeur probable de négociation, déterminée ligne à ligne, font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Charges et produits

Les produits et charges de commissions sont comptabilisés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Impôts sur les sociétés

La charge d'impôt figurant aux comptes de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre la contribution sociale de 3,3%.

Intégration fiscale

LCL EMISSIONS est depuis le 1^{er} janvier 2011 dans le groupe d'intégration fiscale d'AMUNDI.

Régime des sociétés mères

LCL EMISSIONS fait partie de l'ensemble consolidé du groupe AMUNDI.

Composition du social

Le capital de LCL EMISSIONS est composé exclusivement de 139 063 actions ordinaires entièrement libérées d'une valeur nominale de 16 euros.

Rémunération des dirigeants

La rémunération des dirigeants est connue des actionnaires.

4. NOTES SUR LE BILAN

Immobilisations

(Tableau 1 – Immobilisations)

Un prêt de 603 200 milliers d'euros a été octroyé à la centrale de trésorerie du groupe Amundi.

Amortissements

Il n'y a pas d'amortissements au 31/12/2017.

Emprunts et dettes financières (Tableau 2 – états des échéances des créances et dettes)

Au 31 décembre 2017, le montant des emprunts et dettes financières s'élève à 1 676 863 milliers d'euros.

L'échéance des titres obligataires en circulation est comprise entre 2017 et 2030.

Charges à payer

(Tableau 3 – Détail des charges à payer)

Le poste Charges à payer est composé de factures non parvenues pour 1 783 milliers d'euros ; de charges à payer concernant les engagements sur les swaps de performance pour 36 milliers d'euros.

Produits à recevoir

(Tableau 4 – Détail des produits à recevoir)

Les autres créances sont composées d'intérêts courus à recevoir sur les swaps inscrits en hors bilan pour un montant de 668 milliers d'euros.

Capitaux propres

(Tableau 5 – Variations des capitaux propres)

Tableau de Financement

(Tableau 6 – Tableau de financement)

Tableau détaillé des sociétés mères consolidant les comptes de la société

(Tableau 7 – Identité des sociétés mères)

L'identité des sociétés mères est présentée en annexes.

5. AUTRES INFORMATIONS

Engagements de hors bilan

Les montants en hors bilan se décomposent en :

- Engagement de garantie pour un montant de 1 692 968 milliers d'euros,
- Swaps de performance de l'activité pour un notionnel de 1 073 319 milliers d'euros,
- Swaps de taux pour un notionnel de 4 414 milliers d'euros.

Tableau 1 - IMMOBILISATIONS

Désignatio n : LCL EMISSIONS

31/12/2017

CADRE A - IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	
		par réévaluation au cours de l'exercice	acquisitions, créations, apports, virements
Frais établissement et de développpt	TOTAL I		
Autres postes immobilis. incorporelles	TOTAL II		
	TOTAL III	0	0
Prêts et autres immobilisations financières		4 400	603 200
	TOTAL IV	4 400	0
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	4 400	603 200

CADRE B - IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine immo. fin d'exercice
	par virement de poste à poste	par cession, mise HS, mise en équivalence		
	TOTAL III			
Prêts et autres immobilis. financières		4 400		603 200
	TOTAL IV	0	4 400	0
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			603 200

Tableau 2 - ETATS DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

Désignation : LCL EMISSIONS

31/12/2017

CADRE A	ETATS DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Prêts		603 200	603 200	
Groupe et associés		250	250	
Débiteurs divers (dont pension titres)		668	668	
	TOTAUX	604 118	604 118	0

CADRE B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d' 1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires		1 676 863	30	525 762	1 151 071
Fournisseurs, comptes rattachés		1 783	1 783		
Sécurité sociale, aut.org.sociaux					
- impôt bénéfiques		143	143		
Autres dettes (pension titres)		45	45		
	TOTAUX	1 678 834	2 001	525 762	1 151 071

Tableau 3 - DETAIL DES CHARGES A PAYER

Désignation : LCL EMISSIONS

31/12/2017

Charges à payer		Montant
40100000	Fournisseurs	-4
40800000	Fourn. - fact. non parvenues	64
40800009	Fourn. - fact. non parvenues GL	1 723
45100500	Groupe - Dette IS Exercice	143
46410000	Dettes sur Acquisitions VMP	9
46869999	charges à payer - swap	36
Situation à la clôture de l'exercice		1 971

Tableau 4 - DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

Désignation : LCL EMISSIONS

31/12/2017

Produits à recevoir		Montant
45100100	Groupe - Cpts courants acomptes IS	250
46879999	Produits à recevoir / Swap	668
Situation à la clôture de l'exercice		918

Tableau 5 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Désignation : LCL EMISSIONS

31/12/2017

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		2 882
Distributions sur résultats antérieurs		
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		2 882
	En moins	En plus
Variations du capital		0
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées		
Autres variations		319
SOLDE	0	319
Situation à la clôture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant répartition		3 201

Tableau 6 - TABLEAU DE FINANCEMENT

Désignation : LCL EMISSIONS

31/12/2017

Emplois	Exercice N	Exercice N-1	Ressources	Exercice N	Exercice N-1
Distributions mises en paiement en cours d'exercice			Capacité d'autofinancement de l'exercice	319	537
Acquisitions élmts actif immob. - Immobilisations incorporelles - Immobilisations corporelles - Immobilisations financières	598 800	4 400	Cessions élmts actif immobilisé - Immobilisations incorporelles - Immobilisations corporelles - Immobilisations financières		
Charges à répartir sur plusieurs exercices Réduction capitaux propres			Augmentation capitaux propres - Capital ou apports - Autres capitaux propres		
Remboursst dettes financières		77	Augmentation dettes financières	364 825	646 505
TOTAL EMPLOIS	598 800	4 477	TOTAL RESSOURCES	365 144	647 042
RESSOURCE NETTE		642 565	EMPLOI NET	233 656	
Variation du fonds de roulement net global			Besoins (B)	Dégagements (D)	Solde N (D-B)
					Solde N-1

VARIATIONS EXPLOITATION				
Variations des actifs d'exploitation				
- Stocks et en-cours				
- Avances et acomptes versés sur commandes				
- Créances clients, comptes rattachés et autres créances				
Variations des dettes d'exploitation				
- Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
- Dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes				
TOTAUX EXPLOITATION				
A VARIATION NETTE EXPLOITATION				
Variations des autres débiteurs				
Variations des autres créditeurs				
TOTAUX HORS EXPLOITATION				
B VARIATION NETTE HORS EXPLOITATION				
TOTAL [A+B] DEGAGEMENT NET DE FONDS DE ROULEMENT				
VARIATIONS TRESORERIE				
Variations des disponibilités				
Variations concours bancaires courants, soldes crédit. banque				
TOTAUX TRESORERIE				
C VARIATION NETTE TRESORERIE				
VARIATION FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL [A+B+C] : RESSOURCE NETTE				

Tableau 7 - IDENTITE DES SOCIETES MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

Désignation : LCL EMISSIONS

31/12/2017

Dénomination sociale - Siège social		Forme	Montant du Capital	% détenu
CREDIT AGRICOLE	12 place des etats-unis 92127 MONTROUGE CEDEX	SA	8 538 314	70%
AMUNDI	91 / 93 boulevard Pasteur 75015 PARIS	SA	503 576	100%

04

Rapports des Commissaires aux Comptes

LCL Emissions

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2017)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

Aux Actionnaires
LCL Emissions
90 boulevard Pasteur
75015 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LCL Emissions relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

LCL Emissions

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017 - Page 2

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur, prévues par les dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce, ne sont pas mentionnées dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise. En conséquence, nous ne pouvons attester l'exactitude et la sincérité des informations sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société LCL Emissions par l'assemblée générale du 6 décembre 2010.

Au 31 décembre 2017, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 7^{ème} année de sa mission sans interruption, dont 3 années depuis que la société, de par son activité d'émission, est devenue une entité d'intérêt public.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle

LCL Emissions

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017 - Page 3

conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude

LCL Emissions

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017 - Page 4

significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au conseil d'administration

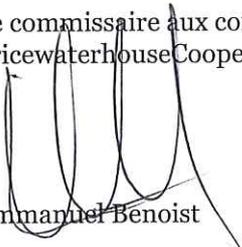
Nous remettons un rapport au conseil d'administration qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 16 avril 2018

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit


Emmanuel Benoist

LCL Emissions

**Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2017)**



Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017)

Aux Actionnaires
LCL Emissions
90 boulevard Pasteur
75015 Paris

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que sur les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

LCL Emissions

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017) - Page 2

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 16 avril 2018

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit


Emmanuel Benoist

LCL Emissions

Exercice clos le 31 décembre 2017

**Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales,
environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion**

ERNST & YOUNG et Associés



LCL Emissions

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC¹ sous le numéro 3-1050, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017, présentées dans le rapport de gestion, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément aux référentiels utilisés par la société Amundi (ci-après les « Référentiels »).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;

¹ Portée d'accréditation disponible sur www.cofrac.fr

- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur la conformité aux autres dispositions légales applicables le cas échéant, en particulier celles prévues par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite Sapin II (lutte contre la corruption).

Nos travaux ont mobilisé les compétences d'une personne et se sont déroulés en mars 2018 sur une durée totale d'intervention d'environ une journée.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000².

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec la responsable RSE d'Amundi (société mère), de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené un entretien avec la personne responsable du rapport de gestion afin d'apprécier la pertinence des explications justifiant l'absence totale ou partielle de certaines informations dans le rapport de gestion.

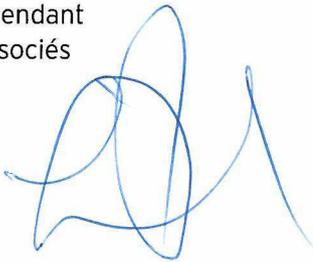
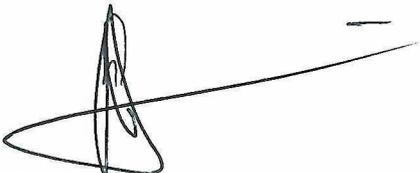
² ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical information

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément aux Référentiels.

Paris-La Défense, le 13 avril 2018

L'Organisme Tiers Indépendant
ERNST & YOUNG et Associés



Caroline Delerable
Associée Développement durable

Abder Aouad
Associé

05

Déclaration du Directeur Général

LCL EMISSIONS
Société Anonyme
Au capital de 2 225 008 euros
Siège social : 90, boulevard Pasteur 75015 Paris
529 234 940 RCS Paris

Déclaration du Directeur Général

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que le rapport de gestion et le rapport annuel du Président présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elle est confrontée.

Les informations financières présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des Commissaires aux comptes.

Paris, le 13/04/2018

Pierre BOSIO
Directeur Général



MENTIONS LÉGALES

LCL Emissions

Société Anonyme au capital social de 2 225 008 euros
Siège social : 90, boulevard Pasteur - 75015 Paris - France.

Adresse postale : 90, boulevard Pasteur CS21564 75730 Paris Cedex 15 - France.

Tél. +33 (0)1 76 33 30 30 - Site Internet : www.amundi.com

Siren : 529 234 940 RCS Paris - Siret : 52923494000011 - Code APE : 6420 Z - N° Identification TVA : FR05529234940